N° 2.126/2026

ARRETE DU MAIRE

FERMETURE DE LA RUE DU BARRIOU

INTERDICTION DE STATIONNER DEVANT LES N°1, 3, 2 et 4 DE LA RUE DU BARRIOU

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement MARDI 03 NOVEMBRE 2026 DE 10H A MIDI

Vu les dispositions du Code des Communes dans son ensemble et notamment celles relatives à la réglementation du stationnement et de la circulation à l'intérieur des agglomérations ;

Vu la demande présentée par M. Charrière en date du 30.10.26 pour l'entreprise Pena Déchets Services chargée d'une opération de vidange au 3 rue du Barriou,

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux de vidange exécutés au 3 Rue du Barriou à Najac :
- la Rue du Barriou sera fermée à la circulation, **de 10 heures jusqu'à 12 heures le mardi 03 novembre 2026.**
- Le stationnement sera interdit devant les numéros 1, 3, 2 et 4 de la rue du Barriou afin de permettre au camion de manœuvrer dans des bonnes conditions.

Article 2ème : Par ailleurs, l'entreprise en charge des travaux devra assurer la mise en place de panneaux signalétiques informant les usagers de cette réglementation temporaire.

Article 3ème : Ampliation du présent arrêté sera transmise
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac,
- à Monsieur Charrière, pétitionnaire.

Najac, le 30.11.2026
Le Maire,
Pierre-Jean Bartheye

MAIRIE DE NAJAC
12270